



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-063 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX,

MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLE, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUWAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ,

MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 avril 2024 et des décisions prises par le Président entre le 29 mars 2024 et la présente réunion.**

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du procès-verbal du conseil communautaire du 15 avril 2024 ainsi que les décisions prises par le Président entre le 29 mars 2024 et la présente réunion.

Monsieur LALISSE questionne Monsieur COTTEL sur la décision n°2024-088 du 13 mai 2024 confiant au groupement ayant pour mandataire le cabinet IRH Ingénieur Conseil une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à étudier le transfert de la compétence assainissement collectif à l'intercommunalité.

Monsieur COTTEL rappelle à Monsieur LALISSE le calendrier concernant les transferts de la compétence eau et de la compétence assainissement qui doivent intervenir pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026. La compétence assainissement collectif concerne 8 communes de l'intercommunalité.

Monsieur COTTEL précise qu'il est nécessaire de faire une étude technico financière pour permettre un transfert de compétences qui pourrait intervenir assez rapidement.

Monsieur COTTEL indique qu'une même étude devra également être lancée sur la compétence eau.

Le procès-verbal et les décisions prises par Monsieur le Président n'ont fait l'objet d'aucune autre remarque particulière.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le



ID : 062-200035442-20240617-DEL2024\_063-DE

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres représentés (63 voix) d'approuver le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024 et les décisions prises par le Président au titre des délégations qui lui ont été conférées par délibération n°2020-095 du 10 juillet 2020.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

*Le Président,*

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Qualité : PRESIDENT  
**Jean-Jacques COTTEL.**

**Le Président,**

Signé par : JEAN JACQUES  
COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Qualité : PRESIDENT

**Jean-Jacques COTTEL.**